

ANNEXE 2

Rapport de gestion du Conseil d'administration du 20 mars 2019 à l'Assemblée Générale des actionnaires du 29 mai 2019 de Legrand SA (la « Société »)

■ 1 – SITUATION ET ACTIVITE

1.1 Situation de la Société au cours de l'exercice écoulé, activité et résultats de la Société, de chaque filiale et des sociétés qu'elle contrôle par branche d'activité

Le chiffre d'affaires s'élève à 18,6 millions d'euros et représente des prestations de services faites au sein du Groupe.

Les autres produits d'exploitation sont de 1,2 million d'euros au 31 décembre 2018.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 18,9 millions d'euros au 31 décembre 2018 à comparer à 22,1 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Au 31 décembre 2018, le résultat d'exploitation est de 0,9 million d'euros (il était de 0,4 million d'euros au 31 décembre 2017).

Le résultat financier de l'exercice 2018 s'élève à 209,9 millions d'euros à comparer à 204,1 millions d'euros au 31 décembre 2017. Cette variation s'explique principalement par les intérêts liés aux emprunts obligataires.

Le résultat exceptionnel est un profit de 0,1 million d'euros au 31 décembre 2018 à comparer à 1,2 million d'euros au 31 décembre 2017.

Le produit d'impôt de 16,6 millions d'euros représente le montant net de l'économie d'impôt générée au niveau de l'intégration fiscale.

Le résultat net s'élève à 227,5 millions d'euros au 31 décembre 2018.

1.2 Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats, et de la situation financière de la Société et du Groupe

Les éléments relatifs à l'activité du Groupe sont mentionnés au chapitre 5 du document de référence de la Société.

Les sommes perçues en 2018 au titre du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) 2017 ont été destinées au financement des charges liées à la prospection de nouveaux marchés.

La situation de l'endettement de la Société est synthétisée en annexe 1 du présent rapport de gestion. La situation de l'endettement externe de la Société en 2018 est en hausse par rapport à celle de 2017.

1.3 Affectation du résultat

Nous proposons que le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 qui s'élève à 227 535 268,46 euros soit affecté de la façon suivante :

- un montant de 275 759,20 euros serait affecté à la réserve légale, ainsi portée à 10 % du capital social ;
- il en résulterait, qu'en l'absence de report à nouveau, le bénéfice distribuable s'élèverait 227 259 509,26 euros ;
- le poste de réserves indisponibles pour actions propres serait doté d'un montant de 16 965 062,22 euros afin de le porter à un montant global de 19 679 214,30 euros ;
- diminué du montant porté sur le poste de réserves indisponibles pour actions propres, le bénéfice distribuable serait égal à 210 294 447,04 euros.

Dans ce cadre, nous proposons la distribution, à titre de dividende, d'une somme de 1,34 euro par action, soit un montant global, sur la base du nombre d'actions composant le capital social au 31 décembre 2018 (déduction faite des actions auto-détenues par la Société à cette date), de 357 230 334,68 euros. Il est à noter que la quote-part du montant qui excéderait alors le bénéfice distribuable serait prélevée à hauteur de 146 935 887,64 euros sur le poste « prime d'émission ».

En cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende d'ici à la date de mise en paiement du dividende, le montant global des dividendes serait ajusté en conséquence.

Les actions auto-détenues par la Société ou annulées à la date de mise en paiement ne donnent pas droit au dividende. La distribution de 1,34 euro par action sera soumise aux régimes d'imposition suivants pour les personnes physiques résidentes de France :

- à hauteur de 0,79 ⁽¹⁾ euro par action, le dividende versé est constitutif d'un revenu mobilier imposable à l'impôt sur le revenu (i) au taux forfaitaire unique de 12,8 % (PFU) ou (ii) sur option globale et irrévocable à exercer dans la déclaration de revenu et au plus tard avant la date limite de déclaration, selon le barème progressif, mais éligible, dans ce dernier cas, à un abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, conformément aux dispositions de l'article 158-3-2° du CGI. Cette part du dividende est en principe soumise au prélèvement forfaitaire non libératoire (PFNL), sur son montant brut, à hauteur de 12,8 %, hors prélèvements sociaux, ce prélèvement étant imputable sur l'impôt sur le revenu dû au titre des revenus perçus au cours de l'année 2019. Cependant, aux termes de l'article 117 *quater* du CGI : « les personnes physiques

appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant dernière année, tel que défini au 1° du IV de l'article 1417, est inférieur à 50 000 euros pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs et à 75 000 euros pour les contribuables soumis à une imposition commune peuvent demander à être dispensés de ce prélèvement ». Ces personnes doivent, de leur propre initiative, formuler une demande de dispense des prélèvements dans les conditions prévues à l'article 242 quater du CGI. Cette part du dividende est également soumise à un prélèvement à la source au titre des prélèvements sociaux au taux de 17,2 % ainsi que, pour les contribuables dont le revenu fiscal de référence excède certains seuils, à la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus au taux, selon les cas, de 3 % ou 4 % conformément à l'article 223 sexies du CGI ;

- à hauteur de 0,55 ⁽¹⁾ euro par action, la distribution prélevée sur la prime d'émission est constitutive d'un remboursement d'apport au sens des dispositions de l'article 112-1° du CGI et à ce titre non imposable. Toutefois, cette somme de 0,55 euro par action viendrait en diminution du prix de revient fiscal des actions de la Société.

Les éléments d'informations fiscaux présentés sont ceux en vigueur à la date du présent rapport. Dans l'hypothèse où la répartition par action entre le montant constitutif d'un revenu mobilier (imposable selon les modalités décrites ci-dessus) et le montant constitutif d'un remboursement d'apport devait significativement varier, en fonction notamment du nombre d'actions auto-détenues à la date de mise en paiement, une information complémentaire sera communiquée par la Société. De façon générale, les actionnaires sont invités à se rapprocher de leurs conseils habituels quant au régime fiscal qui leur est applicable.

1.4 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière figurent dans le chapitre 3 du document de référence de la Société.

1.5 Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

L'ensemble de ces risques et la politique du Groupe en la matière sont présentés dans le chapitre 3 du document de référence de la Société.

1.6 Objectifs et politique de la Société concernant la couverture de chaque catégorie principale de transactions prévues pour lesquelles il est fait usage de la comptabilité de couverture, ainsi que sur son exposition aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie

L'ensemble de ces informations sont présentées dans le chapitre 3 du document de référence de la Société.

La gestion de ces risques est exposée dans le chapitre 3 du document de référence de la Société et dans la note 5.1 annexée aux états financiers consolidés figurant dans le chapitre 8 dudit document de référence de la Société.

1.7 Description et gestion des risques financiers liés aux effets du changement climatique

Des indications sur les risques financiers liés aux effets du changement climatique et la présentation des mesures que prend la Société pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas-carbone dans toutes les composantes de son activité figurent dans le chapitre 4 du document de référence de la Société.

1.8 Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport de gestion est établi

Néant.

1.9 Évolution prévisible de la situation de la Société

Le résultat net prévisionnel de l'année 2019 devrait être en hausse par rapport à 2018 suite à une augmentation des dividendes reçus.

1.10 Mention des succursales existantes

Néant.

1.11 Activités en matière de Recherche et de Développement

Néant.

(1) Répartition communiquée à titre indicatif et susceptible d'être modifiée en fonction de l'évolution du nombre d'actions donnant droit à distribution d'ici la date de mise en paiement.

1.12 Délais de paiement des fournisseurs et des clients

Conformément à l'article L. 441-6-1 du Code de commerce, les factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Échéances (J = date de facturation) (en milliers d'euros)	Échéances 1 jour		
	0 jour	et plus	Total (1 jour et plus)
Total des factures TTC au 31 décembre 2018	283	0	0
% du montant total des achats HT de l'exercice 2018	7,7 %	0 %	0 %
Total des factures TTC au 31 décembre 2017	351	0	0
% du montant total des achats HT de l'exercice 2017	14,4 %	0 %	0 %

Conformément à l'article L. 441-6-1 du Code de commerce, les factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Échéances (J = date de facturation) (en milliers d'euros)	Échéances 1 jour		
	0 jour	et plus	Total (1 jour et plus)
Total des factures TTC au 31 décembre 2018	3 835	0	0
% du CA HT de l'exercice 2018	20,6 %	0 %	0 %
Total des factures TTC au 31 décembre 2017	5 890	0	0
% du CA HT de l'exercice 2017	33,5 %	0 %	0 %

1.13 Prises de participations significatives ou prises de contrôle au cours de l'exercice dans des sociétés ayant leur siège social sur le territoire français

Dans le cadre de l'acquisition en 2018 de la société R FINANCES, la Société a pris indirectement le contrôle de la société DEBFLEX.

La Société a également fait l'acquisition de la société, NETATMO dont le Groupe était déjà actionnaire depuis 2015.

2 – INFORMATIONS RELATIVES À LA RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE DE LA SOCIÉTÉ

Plan de vigilance

Le plan de vigilance et le compte rendu de sa mise en œuvre sont présentés dans le chapitre 4 du document de référence de la Société.

3 – GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément à l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce, la présente section 3 du rapport de gestion présente les informations prévues au titre du rapport sur le gouvernement d'entreprise.

3.1 Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice écoulé, leur nationalité, leur âge et leur principale fonction

Ces informations sont mentionnées à l'annexe 3 du présent rapport de gestion.

3.2 Dates de début et d'expiration du mandat de chaque administrateur

Ces informations sont mentionnées à l'annexe 3 du présent rapport de gestion.

3.3 Conventions conclues (directement ou par personne interposée) entre (i) un mandataire social ou un actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote et (ii) une filiale (hors conventions courantes)

Aucun administrateur ou mandataire social de Legrand n'entretient de relations d'affaires avec une filiale de la Société.

Il est précisé qu'aucun actionnaire de la Société ne détient plus de 10 % des droits de vote.

3.4 Compte-rendu de l'activité du Conseil d'administration et de ses comités

Ces informations sont mentionnées aux paragraphes 6.1.1.3 « Travaux du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2018 » et 6.1.3.3 « Travaux des comités spécialisés du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2018 » du document de référence de la Société.

3.5 Composition du Conseil d'administration et de ses comités

Ces informations sont mentionnées aux paragraphes 6.1.1.1 « Composition du Conseil d'administration » et 6.1.3.1 « Composition des comités spécialisés du Conseil d'administration » du document de référence de la Société.

3.6 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

Ces informations sont mentionnées aux paragraphes 6.1.1.2 « Fonctionnement du Conseil d'administration », 6.1.3.2 « Fonctionnement des comités spécialisés du Conseil d'administration », 6.1.1.3 « Travaux du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2018 » et 6.1.3.3 « Travaux des comités spécialisés du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2018 » du document de référence de la Société.

3.7 Nombre de séances du Conseil d'administration, des comités spécialisés et assiduité des administrateurs

Ces informations sont mentionnées aux paragraphes 6.1.1.3 « Travaux du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2018 » et 6.1.3.3 « Travaux des comités spécialisés du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2018 » du document de référence de la Société.

3.8 Évaluation du Conseil d'administration

Ces informations sont mentionnées au paragraphe 6.1.1.2 « Fonctionnement du Conseil d'administration » du document de référence de la Société.

3.9 Indépendance des administrateurs

Ces informations sont mentionnées au paragraphe 6.1.1.1 « Composition du Conseil d'administration » du document de référence de la Société.

3.10 Description de la politique de diversité appliquée aux membres du Conseil d'administration et du Comité de Direction de la Société

Ces informations sont mentionnées aux paragraphes 6.1.1.1 « Composition du Conseil d'administration », 6.1.3.1 « Composition des comités spécialisés du Conseil d'administration » et 6.1.4.4 « Comité de Direction » du document de référence de la Société.

3.11 Limitations que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général

Ces informations sont mentionnées au paragraphe 6.1.4 « Direction générale de la Société » du document de référence de la Société.

3.12 Référence à un Code de Gouvernement d'Entreprise

La Société se réfère aux principes de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées énoncés dans le Code de Gouvernement d'Entreprise de l'Afep et du Medef, qui peut être consulté sur le site Internet du Medef à l'adresse suivante : www.medef.com.

Toutes les recommandations de ce Code de Gouvernement d'Entreprise sont suivies par la Société, à l'exception de la recommandation relative à la participation de l'administrateur représentant les salariés représentant les salariés au Comité des rémunérations, tel qu'expliqué en introduction du paragraphe 6.1 du document de référence de la Société.

3.13 Modalités particulières de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les modalités de participation aux assemblées générales de la Société sont décrites à l'article 12 (« Assemblées générales ») des statuts de la Société (disponibles sur le site Internet www.legrand.com) et au paragraphe 9.3.5 « Assemblées générales » du document de référence de la Société.

3.14 Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité en matière d'augmentation de capital et utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice

Ces informations sont mentionnées au paragraphe 9.2.1.1 du document de référence de la Société.

3.15 Informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Structure du capital de la Société	La structure de l'actionnariat est présentée au paragraphe 7.1.1 du document de référence de la Société
Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou clauses des conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce	Néant
Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce	L'évolution de l'actionnariat de la Société au cours de l'exercice 2018 est présentée au paragraphe 7.1.1.2 du document de référence de la Société.
Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et description de ceux-ci	Néant
Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier	Conformément au règlement du Fonds Commun de Placement d'Entreprise « Actions Legrand », les droits de vote relatifs aux actions de la Société sont exercés par le Conseil de surveillance de ce fonds.
Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote	Néant
Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société	<p>Les statuts de la Société prévoient que celle-ci est administrée par un Conseil d'administration composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sous réserve de l'exception prévue par la loi en cas de fusion.</p> <p>Sous réserve des exceptions légales, chaque administrateur doit être propriétaire de 500 actions au moins, inscrites au nominatif, pendant toute la durée de son mandat.</p> <p>Au-delà de cette obligation statutaire, le règlement intérieur du Conseil d'administration recommande que chaque administrateur acquière progressivement, au cours de son mandat, un nombre d'actions équivalent à une année du montant de ses jetons de présence (calcul effectué en prenant pour hypothèse sa participation, pour un exercice, à l'ensemble des réunions du Conseil et des comités auxquels il appartient et en retenant comme valeur unitaire de l'action Legrand, le cours moyen de bourse du précédent exercice clos).</p> <p>La durée des fonctions des administrateurs est de 4 ans. Elle prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat de l'administrateur. Les administrateurs sont rééligibles.</p> <p>Lorsque les conditions légales sont réunies, le Conseil d'administration peut procéder à la nomination d'administrateurs à titre provisoire pour la durée du mandat restant à couvrir de leur prédécesseur. En application de la loi, les nominations provisoires sont soumises à la ratification de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire.</p> <p>Aucune personne physique ayant dépassé l'âge de 70 ans ne peut être nommée membre du Conseil d'administration si sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers le nombre des membres du Conseil d'administration ayant dépassé cet âge. Si en cours de mandat, le nombre des membres du Conseil d'administration ayant dépassé l'âge de 70 ans devient supérieur au tiers des membres du Conseil, le membre le plus âgé du Conseil d'administration est réputé démissionnaire à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle la limite d'âge est atteinte.</p> <p>Dans la mesure où les statuts ne prévoient pas de dispositions spécifiques, leur modification est soumise aux dispositions légales applicables.</p>

Pouvoirs du Conseil d'administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions

Les informations sont mentionnées aux paragraphes 9.2.1.1 et 9.2.2.1 du document de référence de la Société.

Le rachat par la Société de ses propres actions ne peut avoir lieu qu'en dehors des périodes d'offres publiques visant les titres de la Société.

Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts

Les contrats suivants pourraient être modifiés ou prendre fin en cas de changement de contrôle de la Société :

- le contrat d'émission d'un emprunt obligataire sur le marché américain par la filiale de la société Legrand France d'un montant de 393,5 millions de dollars, en cas de changement de contrôle hostile ;
- le contrat de crédit d'un montant de 900 millions d'euros conclu le 20 octobre 2011, et amendé le 25 juillet 2014, auprès d'institutions financières ;
- l'emprunt obligataire réalisé le 11 avril 2012 d'un montant nominal total de 400 millions d'euros ;
- l'emprunt obligataire réalisé le 9 décembre 2015, d'un montant nominal total de 300 millions d'euros ;
- l'emprunt obligataire réalisé le 29 juin 2017, d'un montant nominal total de 1 milliard d'euros ;
- l'emprunt obligataire réalisé le 4 octobre 2017, d'un montant nominal total de 400 millions d'euros ;
- l'emprunt obligataire réalisé le 26 février 2018, d'un montant nominal total de 400 millions d'euros.

Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Néant en ce qui concerne les dirigeants mandataires sociaux et les membres du Conseil d'administration.

3.16 Rémunération totale et avantages de toute nature versés ou attribués à chaque mandataire social durant l'exercice écoulé

Ces informations sont mentionnées au paragraphe 6.2.2 « Rémunération et avantages des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2018 » du document de référence de la Société.

3.17 Principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux dirigeants mandataires sociaux

Ces informations sont mentionnées au paragraphe 6.2.1 « Principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération et les avantages de toute nature attribuables aux mandataires sociaux en raison de leur mandat au titre de l'exercice 2019 » et en Annexe 4 du document de référence de la Société.

3.18 Engagements de toute nature pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation de fonctions ou postérieurement à celles-ci

Ces informations sont mentionnées aux paragraphes « C- Autres éléments de rémunération » du 6.2.1 « Principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération et les avantages de toute nature attribuables aux mandataires sociaux en raison de leur mandat », 6.2.4 « Autres avantages accordés aux mandataires sociaux » et 6.2.5 « Politique de rémunération attribuable au titre de l'exercice 2019 et éléments de la rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2018 aux mandataires sociaux soumis au vote des actionnaires » du document de référence de la Société.

3.19 Obligations de conservation des stock-options et des actions gratuites par les dirigeants

Ces informations sont mentionnées au chapitre 7 et au paragraphe 6.2.1.3 du document de référence de la Société.

4 – ACTIONNARIAT ET CAPITAL

4.1 Composition de l'actionariat et modifications intervenues au cours de l'exercice

La structure de l'actionariat de la Société et les informations relatives aux franchissements de seuils sont présentées au paragraphe 7.1 du document de référence de la Société.

Au titre des exercices 2015, 2016 et 2017 les dividendes ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions rémunérées	Dividende par action	Revenus distribués par action	
			Éligibles à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	Non éligibles à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du CGI
2015	267 006 775 actions de 4 € de valeur nominale chacune	1,15 €*	0,72 €	0 €
2016	266 508 331 actions de 4 € de valeur nominale chacune	1,19 €**	0,79 €	0 €
2017	267 316 360 actions de 4 € de valeur nominale chacune	1,26 €***	0,93 €	0 €

* Une fraction de 0,43 € du dividende mis en distribution au titre de l'exercice 2015 ayant la nature fiscale d'un remboursement d'apport au sens du 1° de l'article 112, 1° du CGI, son montant n'est pas considéré fiscalement comme un revenu distribué.

** Une fraction de 0,40 € du dividende mis en distribution au titre de l'exercice 2016 ayant la nature fiscale d'un remboursement d'apport au sens du 1° de l'article 112, 1° du CGI, son montant n'est pas considéré fiscalement comme un revenu distribué.

*** Une fraction de 0,33 € du dividende mis en distribution au titre de l'exercice 2017 ayant la nature fiscale d'un remboursement d'apport au sens du 1° de l'article 112, 1° du CGI, son montant n'est pas considéré fiscalement comme un revenu distribué.

4.3 Informations relatives aux acquisitions et cessions par la Société de ses propres actions

Au cours de l'exercice 2018, la Société a acheté, dans le cadre du contrat de liquidité conclu le 29 mai 2007 avec Kepler Cheuvreux et conforme à la Charte de déontologie établie par l'AMAFI, approuvée par l'AMF par décision du 22 mars 2005, un nombre total d'actions de 1 290 624 pour une valeur d'acquisition de 77 846 203 euros et a vendu 980 405 actions pour une valeur de cession de 60 813 206 euros.

Au titre du contrat de liquidité, le cours moyen des achats est de 60,32 euros et le cours moyen de vente est de 62,03 euros. Il n'y a pas eu de frais de négociation sur ces opérations.

Le solde du contrat de liquidité s'élevé à 350 219 actions au 31 décembre 2018. Il est précisé que le contrat de liquidité a fait l'objet d'une dépréciation pour un montant de 1 932 528,04 euros.

Hors contrat de liquidité, la Société a racheté 550 000 actions au cours de l'exercice 2018 pour une valeur de 34 934 305 euros à un cours moyen des achats de 63,52 euros, étant précisé que les frais de négociation se sont élevés à 110 663 euros.

Au 31 décembre 2018, la Société détenait 905 347 actions d'une valeur nominale de 4 euros, soit 3 621 388 euros, représentant

Pour de plus amples informations concernant l'actionariat de la Société et les franchissements de seuils légaux, le lecteur est invité à se référer aux paragraphes 7.1.1.2 à 7.1.4 du document de référence de la Société.

4.2 Montant des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices, montant des revenus éligibles à l'abattement de 40 % et montant de ceux non éligibles à cet abattement

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous informons des dividendes mis en distribution au cours des trois derniers exercices.

0,34 % de son capital social. La valeur totale évaluée au cours d'achat de ces actions s'élevé à 54 613 517 euros.

Hors contrat de liquidité, la Société détenait 555 128 actions au 31 décembre 2018, pour une valeur d'acquisition de 35 172 352 euros et une valeur nominale de 2 220 512 euros ; l'affectation de ces rachats se répartissant entre :

- la mise en œuvre de tout plan d'actions de performance pour 5 128 actions et pour une valeur d'acquisition de 238 047 euros, représentant 0,002 % du capital de la Société et une valeur nominale de 20 512 euros, étant précisé qu'aucune de ces actions dont la finalité était de servir tout plan d'actions de performance n'a été utilisée au titre de l'exercice 2018 ;
- le rachat de 550 000 actions pour annulation pour une valeur de 34 934 305 euros, représentant 0,21 % du capital de la Société et une valeur nominale de 2 200 000 euros, étant précisé qu'aucune de ces actions dont la finalité était l'annulation n'a été utilisée au titre de l'exercice 2018.

Il est à noter qu'entre la clôture de l'exercice 2018 et le 20 mars 2019, le Conseil d'administration de la Société a décidé, lors de sa réunion du 13 février 2019, de procéder à l'annulation de ces 550 000 titres.

4.4 Opérations réalisées par les mandataires sociaux et personnes assimilées sur leurs titres

Les opérations déclarées à l'Autorité des marchés financiers par les mandataires sociaux, les « hauts responsables » et les personnes liées/assimilées au cours de l'exercice 2018 ont été les suivantes :

Déclarant	Nature de l'opération	Description de l'instrument financier	Nombre d'opérations	Montant total des opérations (en euros)
Angeles Garcia Poveda	Acquisition	Actions	1	(54 702)
Olivier Bazil	Exercice	Stock-options	3	(3 829 528,90)
Patrice Soudan	Cession	Actions	3	(1 310 076,64)
Patrice Soudan	Exercice	Stock-options	1	(763 773,59)
Patrick Koller	Acquisition	Actions	1	(53 040)

4.5 Informations sur les ajustements des bases de conversion ou des conditions de souscription ou d'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital ou des options de souscription ou d'achat d'actions

Néant.

4.6 Informations sur les ajustements du nombre et/ou du prix des actions correspondant aux stock-options et des actions de performance

Les informations relatives aux plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et aux plans d'attribution d'actions de performance mis en place par la Société sont mentionnées dans les paragraphes 7.2 et 7.3 du document de référence de la Société.

Conformément aux articles L. 225-184 et L. 225-197-4 du Code de commerce, des rapports spéciaux seront présentés à l'Assemblée Générale des actionnaires du 29 mai 2019.

Conformément à l'article L. 225-181 du Code de commerce, les modalités de paiement du dividende décidé par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 30 mai 2018 ont impliqué de procéder à l'ajustement du nombre et du prix des stock-options en cours d'acquisition ainsi que du nombre des actions de performance non encore attribuées définitivement, dans les conditions légales, de façon à tenir compte de l'incidence de cette opération sur les intérêts des bénéficiaires.

Compte tenu du fait que le dividende était de 1,26 euro par action au titre de l'exercice 2017, avec (i) 0,93 euro par action lié au bénéfice distribuable et (ii) 0,33 euro provenant du compte « prime d'émission », ce dernier versement constituant un remboursement d'apport et représentant environ 0,52 % du prix de l'action le jour du détachement du coupon, il a été procédé :

- en ce qui concerne les stock-options, à l'augmentation du nombre de titres de 0,52 % et à la diminution du prix d'exercice de 0,52 % ; et
- en ce qui concerne les actions de performance et les unités de performance, à l'augmentation du nombre de titres de 0,52 %.

Il est précisé que pour les besoins de l'ajustement, la règle d'arrondir à l'entier supérieur à l'avantage des bénéficiaires a été retenue.

Après ajustement, les prix d'exercice des stock-options sont les suivants :

- Plan 2009 : 12,818 euros ;
- Plan 2010 : 21,316 euros.

À la date de l'opération sur titre, le nombre de stock-options en circulation, a été augmenté de 4 993 titres et le nombre d'actions de performance en cours d'attribution a été augmenté de 10 890 titres.

4.7 État de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice et proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise et par les salariés et anciens salariés dans le cadre des fonds communs de placement d'entreprise

Le nombre total d'actions détenues par des salariés et assimilés est 10 371 821, représentant 3,87 % du capital social, incluant 714 122 actions détenues dans le cadre du fonds commun de placement « Actions Legrand », l'un des compartiments du plan d'épargne du Groupe, soit 0,26 % du capital social.

Au 31 décembre 2018, le nombre d'actions de la Société détenu par les salariés du Groupe, au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce, est de 910 279 actions, représentant 0,34 % du capital et des droits de vote de la Société.

4.8 Nom, activité et résultat des sociétés contrôlées et part du capital détenu

S'agissant des filiales et participations, un organigramme ainsi qu'une présentation de leur activité et de leur résultat figurent aux paragraphes 9.1.7 et 9.1.8 du document de référence de la Société ainsi qu'à la note 10.6 des comptes sociaux.

4.9 Aliénations d'actions en vue de régulariser les participations croisées

Néant.

■ 5 – AUTRES INFORMATIONS JURIDIQUES, FINANCIÈRES ET FISCALES DE LA SOCIÉTÉ

5.1 Dépenses somptuaires

Néant.

5.2 Réintégration des frais généraux excessifs ou ne figurant pas sur le relevé spécial

Les dépenses non déductibles de l'exercice 2018, hors décalage d'une année sur l'autre, représentent 37 855 euros dont 7 200 euros relatifs à la Taxe sur les Véhicules de Tourisme et Société et 30 655 euros relatifs aux loyers et amortissements des véhicules, ainsi que l'impôt correspondant ressortant à 13 033 euros.

5.3 Tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices.

Pour la clarté de l'exposé, cette information prend la forme d'un tableau en annexe 2 du présent rapport de gestion.

5.4 Montants des prêts à moins de deux ans consentis par la Société (i.e. prêts visés à l'article L. 511-6 3 bis du Code monétaire et financier)

Néant.

5.5 État des cautionnements, avals et garanties donnés et autres sûretés consenties

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-28 du Code de commerce, le Conseil d'administration a autorisé, lors de sa réunion du 13 février 2019, le Directeur Général, à consentir des cautions, avals et autres garanties au nom et pour le compte de la Société, dans la limite d'un montant global de 100 000 000 euros, cette limitation n'étant toutefois pas applicable aux cautions, avals ou garanties donnés à l'égard des administrations fiscales ou douanières pour lesquelles il n'est prévu aucune limitation. Cette autorisation a été donnée pour une durée d'un an.

5.6 Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anticoncurrentielles

Néant.

5.7 Informations sur les installations classées Seveso seuil haut

Il est indiqué que la Société n'exploite pas d'installations Seveso seuil haut, telles que visées à l'article L. 515-36 du Code de l'environnement.

Le 20 mars 2019,

Le Conseil d'administration

Annexe 1 au rapport de gestion

Situation de l'endettement de la Société

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
DETTE EXTERNE		
Montant de la dette		
Emprunt obligataire	2 500,0	2 500,0
Emprunt bancaire	-	-
Facility	-	-
TOTAL DETTE EXTERNE	2 500,0	2 500,0
Intérêts courus	19,9	30,3
Charges d'intérêts		
Emprunt obligataire	41,3	45,4
Emprunt bancaire	-	-
Facility	-	-
TOTAL INTÉRÊTS DETTE EXTERNE	41,3	45,4
%	1,7 %	1,8 %
DETTE AVEC DES SOCIÉTÉS LIÉES		
Montant de la dette		
Emprunt Legrand France	-	-
Charges d'intérêts		
Emprunt Legrand France	0,3	0,3
%		
TOTAL DETTE	2 519,9	2 530,3
Capitaux propres	2 086,0	2 182,1
% DETTE/CAPITAUX PROPRES	121 %	116 %

Annexe 2 au rapport de gestion

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018
Capital en fin d'exercice					
Capital social	1 065 430	1 067 722	1 069 309	1 067 223	1 069 981
Nombre d'actions ordinaires	266 357 615	266 930 602	267 327 374	266 805 751	267 495 149
Nombre total d'actions émises	266 357 615	266 930 602	267 327 374	266 805 751	267 495 149
dont nombre d'actions auto-détenues*	493 806	156 595	1 365 561	45 128	905 347
Résultat global des opérations effectuées					
Chiffres d'affaires hors taxes	18 453	19 728	15 470	17 592	18 592
Bénéfice avant impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	216 126	193 401	198 266	208 937	211 516
Produit (charges) d'impôt sur les bénéfices	2 606	10 121	10 228	41 459	16 630
Participation des salariés	(97)	(84)	(125)	(115)	(161)
Bénéfice après impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	215 924	198 282	207 884	247 048	227 535
Montant des bénéfices distribués	279 254	293 129	307 058	317 415	336 819
Résultat des opérations réduit à une seule action (en euros)					
Bénéfice après impôt, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	0,82	0,76	0,78	0,94	0,85
Bénéfice après impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	0,81	0,74	0,78	0,93	0,85
Dividende versé à chaque action ordinaire	1,05	1,10	1,15	1,19	1,26
Personnel					
Nombre de salariés (moyen)	33	33	33	33	37
Montant de la masse salariale	5 792	6 786	5 735	6 235	7 175
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	5 624	4 157	2 487	2 690	2 482

* Les actions auto-détenues ne donnent pas droit à dividendes et à droit de vote.

Annexe 3 au rapport de gestion

Mandataire social	Mandats et fonctions exercés dans des sociétés françaises ou étrangères	Mandats et fonctions au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercées
<p>BENOIT COQUART – Directeur Général de Legrand*</p> <p>45 ans ⁽¹⁾</p> <p>De nationalité française</p> <p>128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 87 000 Limoges</p> <p>Date du 1^{er} mandat : 2018</p> <p>Date d'expiration du mandat en cours : Sans objet</p> <p>Formation</p> <p>Benoît Coquart est diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris (Sciences Po Paris) et de l'Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales (ESSEC).</p> <p>Parcours professionnel</p> <p>Benoît Coquart a rejoint Legrand* dès la fin de ses études en 1997 pour prendre la responsabilité des activités du Groupe en Corée du Sud.</p> <p>Gilles Schnepf l'a ensuite appelé à ses côtés pour prendre en charge les Relations Investisseurs. Poursuivant son parcours dans le Groupe, il a occupé avec succès de nombreuses fonctions, notamment celles du Directeur <i>Corporate Development (M&A)</i>, de Directeur de la Stratégie et du Développement et depuis 2015 de Directeur France. Depuis le 8 février 2018, Benoît Coquart est Directeur Général.</p> <p>Benoît Coquart est membre du Comité de direction de Legrand* depuis 2010.</p> <p>Benoît Coquart détient 27 334 actions.</p>	<p>Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Directeur Général de Legrand* ■ Mandats dans diverses filiales ⁽²⁾ : <ul style="list-style-type: none"> - Président de Legrand Holding Inc. - Administrateur de Legrand Saudi Electric Industries Co. Ltd (Seico) <p>Hors Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Néant 	<p>Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Directeur France (jusqu'en 2018) <ul style="list-style-type: none"> - Mandats dans diverses filiales <p>Hors Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Néant

* Société cotée

(1) L'âge a été fixé au 20 mars 2019, date à laquelle le Conseil d'administration arrête l'annexe 3 du rapport de gestion où figurent les biographies des administrateurs.

(2) Aucune rémunération sous formes de jetons de présence ou autre n'est versée ou due au titre des mandats exercés au niveau de Legrand ou dans les filiales du Groupe.

Administrateur	Mandats et fonctions exercés dans des sociétés françaises ou étrangères	Mandats et fonctions au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercées
<p>GILLES SCHNEPP – Président du Conseil d'administration de Legrand* 60 ans ⁽¹⁾ De nationalité française 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 87 000 Limoges Date du 1^{er} mandat : 2002 Date d'expiration du mandat en cours : 2022</p> <p>Formation Gilles Schneppe est diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales (HEC).</p> <p>Parcours professionnel Gilles Schneppe a débuté sa carrière chez Merrill Lynch France dont il est devenu Vice-Président. Il a ensuite rejoint Legrand* en 1989 en tant qu'adjoint au Directeur Financier. Il est devenu Secrétaire Général de Legrand France en 1993, Directeur Financier en 1996 et Directeur Général Délégué en 2000.</p> <p>Gilles Schneppe est administrateur de la Société depuis 2002 et Président du Conseil d'administration depuis 2006. Il a exercé la fonction de Président Directeur Général de 2006 au 7 février 2018. Gilles Schneppe est également Président de la Fédération des Industries Électriques, Électroniques et de Communication (FIEEC) depuis juillet 2013 ; administrateur de Saint-Gobain* ; membre du Conseil Exécutif du Medef et Président de la Commission Transition écologique et économique depuis 2018.</p> <p>Gilles Schneppe détient 2 262 835 actions.</p>	<p>Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur de Legrand* : <ul style="list-style-type: none"> - Membre du Comité de la stratégie et de la responsabilité sociétale <p>Hors Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Saint-Gobain* : <ul style="list-style-type: none"> - Administrateur (depuis 2009) - Membre du Comité d'audit (depuis 2017) <p>Hors sociétés</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Président de la FIEEC (depuis 2013) ■ Medef : <ul style="list-style-type: none"> - Membre du Conseil Exécutif (depuis 2018) - Président de la Commission Transition Écologique et Économique (depuis 2018) 	<p>Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Président Directeur Général (jusqu'en 2018) ■ Mandats dans diverses filiales <p>Hors Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Néant

* Société cotée.

(1) L'âge a été fixé au 20 mars 2019, date à laquelle le Conseil d'administration arrête l'annexe 3 du rapport de gestion où figurent les biographies des administrateurs

Administrateur	Mandats et fonctions exercés dans des sociétés françaises ou étrangères	Mandats et fonctions au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés
<p>OLIVIER BAZIL – Administrateur de sociétés 72 ans ⁽¹⁾ De nationalité française 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 87 000 Limoges Date du 1^{er} mandat : 2002 Date d'expiration du mandat en cours : 2022</p> <p>Formation Olivier Bazil est diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales (HEC) et titulaire d'un MBA (Master of Business Administration) de la Harvard Business School.</p> <p>Parcours professionnel Olivier Bazil a rejoint Legrand en 1973 en tant qu'adjoint du Secrétaire Général, responsable de l'information financière et du développement de la stratégie de croissance du Groupe. Il est devenu Directeur Financier du <i>Groupe Legrand</i> en 1979, Directeur Général adjoint en 1993 et a occupé les fonctions de Vice-Président Directeur Général Délégué de 2000 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale de la Société du 26 mai 2011. Olivier Bazil occupe par ailleurs les fonctions suivantes : membre du Conseil de surveillance de Michelin* et de la société civile du château Palmer et Président de Fritz SAS.</p> <p>Olivier Bazil détient 2 110 829 actions.</p>	<p>Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur de Legrand* : <ul style="list-style-type: none"> - Membre du Comité des nominations et de la gouvernance - Membre du Comité de la stratégie et de la responsabilité sociétale <p>Hors Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Membre du Conseil de surveillance de Michelin* (depuis 2013) ■ Président de Fritz SAS (depuis 2009) ■ Membre du Conseil de surveillance de la société civile du château Palmer (depuis 2009) 	<p>Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Mandats dans diverses filiales <p>Hors Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur de Firmenich International S.A. (jusqu'en 2016) ■ Membre du Conseil de surveillance de Vallourec* (jusqu'en 2017)

* Société cotée.

(1) L'âge a été fixé au 20 mars 2019, date à laquelle le Conseil d'administration arrête l'annexe 3 du rapport de gestion où figurent les biographies des administrateurs.

Administrateur	Mandats et fonctions exercés dans des sociétés françaises ou étrangères	Mandats et fonctions au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercées
<p>ISABELLE BOCCON-GIBOD – Administratrice de sociétés 50 ans ⁽¹⁾ De nationalité française 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 87 000 Limoges Date du 1^{er} mandat : 2016 Date d'expiration du mandat en cours : 2020</p> <p>Formation Isabelle Boccon-Gibod est diplômée de l'École Centrale de Paris et de l'Université de Columbia, aux États-Unis.</p> <p>Parcours professionnel Isabelle Boccon-Gibod a débuté sa carrière en 1991 au sein du groupe International Paper en tant que Directrice des activités industrielles de la division Carton aux États-Unis puis au Royaume-Uni de 1997 à 2001, avant de prendre la Direction du développement stratégique pour l'Europe jusqu'en 2004. Elle rejoint en 2006 le groupe Sequana* en tant que chargée de mission auprès de la Direction générale. En 2008, elle est nommée Vice-Présidente exécutive du groupe Sequana*, et en 2009, Directrice exécutive du groupe Arjowiggins. Isabelle Boccon-Gibod est également photographe et écrivain. Isabelle Boccon-Gibod est administratrice d'Arkéma*, de Sequana* et du groupe Paprec. Enfin, elle est à titre bénévole Présidente de la société Demeter, administratrice du Centre Technique du Papier (CTP) et administratrice du fond Adie (Association pour le Droit à l'Initiative Économique).</p> <p>Isabelle Boccon-Gibod détient 1 000 actions.</p>	<p>Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administratrice de Legrand* : <ul style="list-style-type: none"> - Membre du Comité d'audit - Membre du Comité de la stratégie et de la responsabilité sociétale <p>Hors Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administratrice d'Arkéma* (depuis 2014) ■ Administratrice de Paprec (depuis 2014) ■ Administratrice de Sequana* (depuis 2016) <p>Hors sociétés</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Présidente de la société Demeter (depuis 2018) ■ Administratrice du Centre Technique du Papier (depuis 2013) ■ Administratrice du fonds Adie (Association pour le Droit à l'Initiative Économique) (depuis 2018) 	<p>Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Néant <p>Hors Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Membre du Comité exécutif d'Altavia (jusqu'en 2016) ■ Zodiac Aerospace* : <ul style="list-style-type: none"> - Administratrice (jusqu'en 2018) - Membre du Comité d'audit (jusqu'en 2018)

* Société cotée.

(1) L'âge a été fixé au 20 mars 2019, date à laquelle le Conseil d'administration arrête l'annexe 3 du rapport de gestion où figurent les biographies des administrateurs.

Administrateur	Mandats et fonctions exercés dans des sociétés françaises ou étrangères	Mandats et fonctions au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercées
<p>CHRISTEL BORIES – Présidente Directrice Générale d'Eramet*</p> <p>54 ans ⁽¹⁾</p> <p>De nationalité française</p> <p>128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 87 000 Limoges</p> <p>Date du 1^{er} mandat : 2012</p> <p>Date d'expiration du mandat en cours : 2020</p> <p>Formation</p> <p>Christel Bories est diplômée de l'École des Hautes Études Commerciales (HEC).</p> <p>Parcours professionnel</p> <p>Christel Bories a débuté sa carrière en 1986 en tant que consultante en stratégie chez Booz-Allen & Hamilton puis Corporate Value Associates. Elle a ensuite exercé différentes fonctions de responsabilité au sein d'Umicore, puis au sein du groupe Pechiney. À la suite de l'intégration de Pechiney dans le groupe Alcan, Christel Bories a été nommée Présidente et Directrice Générale d'Alcan Packaging puis Présidente et Directrice Générale d'Alcan Engineered Products et enfin Directrice Générale de Constellium (ex Alcan) qu'elle a quitté en décembre 2011.</p> <p>Christel Bories a été nommée Directrice Générale Déléguée d'Ipsen* le 27 février 2013, fonction qu'elle a exercée jusqu'en mars 2016. Elle a rejoint Eramet* en février 2017 et est depuis mai 2017 Présidente Directrice Générale du Groupe.</p> <p>Christel Bories est par ailleurs administratrice de Smurfit Kappa*.</p> <p>Christel Bories détient 2 190 actions.</p>	<p>Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administratrice de Legrand* : <ul style="list-style-type: none"> - Présidente du Comité de la stratégie et de la responsabilité sociétale - Membre du Comité d'audit <p>Hors Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administratrice de Smurfit Kappa* (depuis 2012) <ul style="list-style-type: none"> - Membre du Comité d'audit - Membre du Comité de rémunération ■ Présidente Directrice Générale d'Eramet* (depuis 2017) 	<p>Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Néant <p>Hors Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Directrice Générale Déléguée d'Ipsen* (jusqu'en 2016) ■ Administratrice de Natixis* (jusqu'en 2014)

* Société cotée.

(1) L'âge a été fixé au 20 mars 2019, date à laquelle le Conseil d'administration arrête l'annexe 3 du rapport de gestion où figurent les biographies des administrateurs.

Administrateur	Mandats et fonctions exercés dans des sociétés françaises ou étrangères	Mandats et fonctions au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercées
<p>ANGELES GARCIA-POVEDA – Partner et administratrice de Spencer Stuart 48 ans ⁽¹⁾ De nationalité espagnole 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 87 000 Limoges Date du 1^{er} mandat : 2012 Date d'expiration du mandat en cours : 2020</p> <p>Formation Angeles Garcia-Poveda est diplômée de l'ICADE à Madrid et a suivi le Business Case Study Program de l'Université de Harvard.</p> <p>Parcours professionnel Avant de rejoindre Spencer Stuart en 2008, Angeles Garcia-Poveda a exercé pendant quatorze ans au sein du cabinet Boston Consulting Group (BCG), à Madrid et à Paris en tant que consultante en stratégie, avant d'assumer différentes missions de recrutement au niveau local et international. En tant que responsable du recrutement global chez BCG, elle a travaillé sur des projets de recrutement transfrontaliers. Après avoir été Directrice Générale France pendant cinq ans, Angeles Garcia-Poveda a dirigé la région EMEA de Spencer Stuart pendant trois ans et siégé au Comité exécutif mondial. Elle est actuellement administratrice de Spencer Stuart au niveau mondial. Elle assiste des clients internationaux sur des projets de recrutement et d'évaluation de dirigeants et d'administrateurs et de conseil en gouvernance.</p> <p>Angeles Garcia-Poveda détient 3 200 actions.</p>	<p>Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administratrice de Legrand* : - Administratrice Référente - Présidente du Comité des rémunérations - Présidente du Comité des nominations et de la gouvernance - Membre du Comité de la stratégie et de la responsabilité sociétale <p>Hors Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administratrice de Spencer Stuart (depuis 2018) 	<p>Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Néant <p>Hors Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Directrice Générale France de Spencer Stuart (jusqu'en 2015) ■ Directrice Générale EMEA de Spencer Stuart (jusqu'en 2018)

* Société cotée.

(1) L'âge a été fixé au 20 mars 2019, date à laquelle le Conseil d'administration arrête l'annexe 3 du rapport de gestion où figurent les biographies des administrateurs.

Administrateur	Mandats et fonctions exercés dans des sociétés françaises ou étrangères	Mandats et fonctions au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercées
<p>EDWARD GILHULY – Co-fondateur et associé gérant de Sageview Capital LP* 59 ans ⁽¹⁾ De nationalité américaine 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 87 000 Limoges Date du 1^{er} mandat : 2018 Date d'expiration du mandat en cours : 2022</p> <p>Formation Edward Gilhuly détient un Bachelor of Arts en Histoire et Economie de Duke University ainsi qu'un MBA de Stanford University.</p> <p>Parcours professionnel Edward (« Ned ») Gilhuly est co-fondateur et associé gérant de Sageview Capital, un fonds d'investissement qui dispose d'environ 1 milliard de dollars d'actifs sous gestion. Avant de fonder Sageview Capital*, Ned travaillait à Kohlberg Fravis Roberts & Co (KKR) pendant 19 ans. Il a rejoint KKR en 1986, à San Francisco, est devenu associé en 1995. De 1998 à 2005, il a vécu à Londres où il a mis en place et supervisé tous les aspects de l'activité de KKR en Europe. Il était également membre du Comité d'investissement de KKR, de sa création en 2000 jusqu'à son départ en 2005.</p> <p>Edward Gilhuly détient 119 212 actions.</p>	<p>Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur de Legrand* : - Membre du Comité de la stratégie et de la responsabilité sociétale <p>Hors Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur d'Exaro Energy (depuis 2012) ■ Administrateur de DemandBase (depuis 2015) ■ Administrateur de MetricStream, Inc. (depuis 2014) ■ Administrateur d'Elastic Path Software (depuis 2018) ■ Administrateur d'Avalara* (depuis 2011) 	<p>Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Néant <p>Hors Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur de GoPro (jusqu'en 2017) ■ Administrateur de Envivio Inc.* (jusqu'en 2015)

* Société cotée.

(1) L'âge a été fixé au 20 mars 2019, date à laquelle le Conseil d'administration arrête l'annexe 3 du rapport de gestion où figurent les biographies des administrateurs.

Administrateur	Mandats et fonctions exercés dans des sociétés françaises ou étrangères	Mandats et fonctions au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercées
<p>PHILIPPE JEULIN – Détaché auprès du Recteur de l'Académie de Limoges 61 ans ⁽¹⁾ De nationalité française 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 87 000 Limoges Date du 1^{er} mandat : 2018 Date d'expiration du mandat en cours : 2022</p> <p>Formation Philippe Jeulin est diplômé de l'École Nationale Supérieure de Mécanique et d'Aérotechnique (ENSMA) et possède une maîtrise ès Sciences et un Master 2 d'Histoire des Sciences et Techniques.</p> <p>Parcours professionnel Philippe Jeulin rejoint Legrand* en 1985 après avoir travaillé chez Energetic Schlumber et à la GMF. Il occupe jusqu'en 2015 différentes responsabilités au sein de la Société, en particulier à la Direction des systèmes d'information et à la Direction des ressources humaines. Philippe Jeulin est actuellement détaché auprès du recteur de l'académie de Limoges, au sein de la mission académique École-Entreprise. Il a également été créateur et enseignant référent de la filière « Ingénieur Informatique d'Entreprise » pour le CNIAM Limousin de 1988 à 2015.</p> <p>Philippe Jeulin a pris ses fonctions d'administrateur représentant les salariés au sein du Conseil de Legrand*, le 26 juin 2018, date de la fin de son mandat d'administrateur représentant les salariés au sein du Conseil d'administration de Legrand France, filiale française de la Société.</p> <p>Philippe Jeulin détient 0 action.</p>	<p>Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur représentant les salariés de Legrand* : - Membre du Comité d'audit <p>Hors Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Détaché auprès du Recteur de l'Académie de Limoges au sein de la mission académique École-Entreprise 	<p>Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur représentant les salariés au sein du Conseil de Legrand France (jusqu'en 2018) ■ Direction des ressources humaines (jusqu'en 2015) <p>Hors Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Créateur et enseignant référent de la filière « Ingénieur Informatique d'Entreprise » au CNIAM Limousin (jusqu'en 2015)

* Société cotée.

(1) L'âge a été fixé au 20 mars 2019, date à laquelle le Conseil d'administration arrête l'annexe 3 du rapport de gestion où figurent les biographies des administrateurs.

Administrateur	Mandats et fonctions exercés dans des sociétés françaises ou étrangères	Mandats et fonctions au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercées
<p>PATRICK KOLLER – Directeur Général de Faurecia*</p> <p>60 ans ⁽¹⁾</p> <p>De nationalité franco-allemande</p> <p>128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 87 000 Limoges</p> <p>Date du 1^{er} mandat : 2018</p> <p>Date d'expiration du mandat en cours : 2022</p> <p>Formation</p> <p>Patrick Koller est diplômé de POLYTECH Nancy – ex-ESSTIN (École Supérieure des Sciences et Technologies de l'Ingénieur de Nancy) et de l'IFG (Institut Français de Gestion).</p> <p>Parcours professionnel</p> <p>Patrick Koller est Directeur Général de Faurecia* depuis le 1^{er} juillet 2016. En 2006, il a rejoint le groupe Faurecia* en tant que Vice-Président Exécutif du Business Group Faurecia Automotive Seating (désormais dénommé Faurecia Seating), poste qu'il a occupé jusqu'au 2 février 2015. Durant cette période, il a exercé de nombreux mandats au sein des filiales du Groupe telles que notamment Faurecia (Chine) Holding Co., Ltd (Chine), Faurecia Components Pisek, S.r.o. (République Tchèque), Faurecia Automotive GmbH (Allemagne) et Faurecia NHK Co. Ltd (Japon). Le 2 février 2015, il a été nommé Directeur Général Délégué en charge des Opérations, fonction qu'il a occupée jusqu'au 30 juin 2016.</p> <p>Il a également occupé des fonctions de direction au sein de plusieurs grands groupes industriels : il a été Directeur Général de Rhodia* Polyamide Intermediates jusqu'en 2003 puis Vice-Président Exécutif en charge de l'Industrie et des Achats Groupe jusqu'en 2006. Patrick Koller a également occupé la fonction de Directeur de la Division Thermique Moteur Europe de Valeo* jusqu'en 2000.</p> <p>Patrick Koller détient 1 000 actions.</p>	<p>Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administratrice de Legrand* : <ul style="list-style-type: none"> - Membre du Comité des rémunérations - Membre du Comité des nominations et de la gouvernance <p>Hors Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Directeur Général de Faurecia* (depuis 2016) ■ Administrateur de Faurecia* (depuis 2017) ■ Administrateur de la Fondation du Collège de France (depuis 2017) 	<p>Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Néant <p>Hors Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Faurecia* : <ul style="list-style-type: none"> - Directeur Général délégué en charge des opérations de Faurecia* (jusqu'en 2016) - Vice-Président Exécutif de Faurecia* et Président de Faurecia Automotive Seating (jusqu'en 2015) ■ Mandats dans diverses filiales du groupe Faurecia*

* Société cotée.

(1) L'âge a été fixé au 20 mars 2019, date à laquelle le Conseil d'administration arrête l'annexe 3 du rapport de gestion où figurent les biographies des administrateurs.

Administrateur	Mandats et fonctions exercés dans des sociétés françaises ou étrangères	Mandats et fonctions au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercées
<p>ANNALISA LOUSTAU ELIA – Directrice <i>marketing</i> et membre du Comité exécutif du Printemps 53 ans ⁽¹⁾ De nationalité italienne 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 87 000 Limoges Date du 1^{er} mandat : 2013 Date d'expiration du mandat en cours : 2021</p> <p>Formation Annalisa Loustau Elia est diplômée en droit de l'Université La Sapienza à Rome.</p> <p>Parcours professionnel Annalisa Loustau Elia a travaillé quatre ans chez Cartier, à Genève et à Paris, deux ans chez L'Oréal* (Division Produits de luxe) à Paris et treize ans chez Procter & Gamble* à Genève ainsi que dans des filiales du Groupe à Paris et à Rome. Son riche parcours professionnel lui a conféré une exposition <i>marketing</i> et développement produits forte dans le monde du luxe, du <i>retail</i> et de la grande consommation. Annalisa Loustau Elia est Directrice <i>marketing</i> et membre du Comité exécutif du Printemps depuis 2008. Elle est également administratrice de Campari* depuis 2016 et de Roche Bobois depuis 2018.</p> <p>Annalisa Loustau Elia détient 1 340 actions.</p>	<p>Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administratrice de Legrand* : - Membre du Comité des rémunérations <p>Hors Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administratrice de Campari* (depuis 2016) ■ Administratrice de Roche Bobois (depuis 2018) ■ Membre du Comité exécutif du Printemps (depuis 2008) 	<p>Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Néant <p>Hors Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Néant

* Société cotée.

(1) L'âge a été fixé au 20 mars 2019, date à laquelle le Conseil d'administration arrête l'annexe 3 du rapport de gestion où figurent les biographies des administrateurs.

Administrateur	Mandats et fonctions exercés dans des sociétés françaises ou étrangères	Mandats et fonctions au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercées
<p>ELIANE ROUYER-CHEVALIER – Administratrice de sociétés 66 ans ⁽¹⁾ De nationalité française 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 87 000 Limoges Date du 1^{er} mandat : 2011 Date d'expiration du mandat en cours : 2019</p> <p>Formation Eliane Rouyer-Chevalier est titulaire d'une maîtrise de sciences économiques de l'Université Paris II Assas.</p> <p>Parcours professionnel Eliane Rouyer-Chevalier rejoint le groupe Accor* en 1983 où elle occupe les fonctions de Responsable des financements internationaux et de la gestion de trésorerie devises, puis devient, en 1992, Directrice des Relations Investisseurs et de la Communication Financière. De 2010 à 2012, elle est membre du Comité exécutif d'Edenred*, société née de la scission du groupe Accor*, en tant que Directrice Générale en charge de la communication <i>corporate</i>, financière et de la responsabilité sociétale. Elle est Présidente de ERC Consulting depuis 2013 et consultante à la Banque Mondiale (IFC) depuis 2016 et administratrice indépendante de Vigeo Eiris depuis 2018. Dans le domaine associatif, Eliane Rouyer-Chevalier est Présidente d'honneur de l'Association Française des Investor Relations (CLIFF) après l'avoir présidé de 2004 à 2014 et était Vice-Présidente de l'Observatoire de la Communication Financière de 2005 à 2018. Elle est administratrice de la Fédération des Investisseurs Individuels et des Clubs d'investissement (F2IC) depuis 2014. Elle est depuis 2016, administratrice de Time2Start, organisation qui soutient les jeunes des quartiers à créer leur entreprise. Elle a été administratrice de l'Institut Français du Tourisme de 2013 à 2016, ainsi que du Cercle de la <i>Compliance</i> de 2015 à 2017.</p> <p>Eliane Rouyer-Chevalier détient 1 350 actions.</p>	<p>Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administratrice de Legrand* : <ul style="list-style-type: none"> - Présidente du Comité d'audit - Membre du Comité des rémunérations <p>Hors Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Présidente de ERC Consulting (depuis 2013) ■ Consultante à la Banque Mondiale (IFC) (depuis 2016) ■ Administratrice indépendante de Vigeo Eiris (depuis 2018) <p>Hors sociétés</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administratrice de la F2IC (depuis 2014) ■ Administratrice de Time2Start (depuis 2016) 	<p>Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Néant <p>Hors Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Présidente du CLIFF (jusqu'en 2014) ■ Administratrice de l'Institut Français du Tourisme (jusqu'en 2016) ■ Administratrice du Cercle de la <i>Compliance</i> (jusqu'en 2017) ■ Vice-Présidente de l'Observatoire de la Communication Financière (jusqu'en 2018)

* Société cotée.

(1) L'âge a été fixé au 20 mars 2019, date à laquelle le Conseil d'administration arrête l'annexe 3 du rapport de gestion où figurent les biographies des administrateurs.

ANNEXE 3

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018

À l'Assemblée Générale de la société Legrand,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Legrand relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes annuels sont les suivants :

- pour les deux cabinets, l'émission de lettres de confort dans le cadre d'une émission obligataire par placement privé ;
- pour PricewaterhouseCoopers Audit : une mission de revue de la documentation de la politique de prix de transfert ;
- pour Deloitte & Associés : la mission de vérification des informations sociales, environnementales et sociétales consolidées prévue par l'article L.225-102-1 du Code de commerce.

III. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS – POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participation

Risque identifié

Les titres de participation sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et éventuellement dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité déterminée en fonction de l'actif net réévalué de la société, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir (note 1.3 « Etats financiers Legrand SA »).

Au 31 décembre 2018, ils sont constitués des titres Legrand France SA, qui sont inscrits au bilan pour un montant de 3 774 millions d'euros (note 2.2 « Etats financiers Legrand SA »), soit 81% du total actif, le reste de l'actif étant principalement constitué des créances rattachées à cette participation. Leur correcte évaluation qui nécessite l'exercice du jugement dans le choix des éléments à considérer et dans les hypothèses retenues, est sensible à l'environnement économique et aux incertitudes propres aux prévisions de perspectives d'avenir et est déterminante pour l'appréciation de la situation financière et du patrimoine de la société Legrand.

Nous avons donc considéré l'évaluation des titres de participation comme un point clé de notre audit.

Notre réponse

Nous avons vérifié, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, que l'estimation de cette valeur déterminée par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés.

Nos travaux ont principalement consisté à vérifier que l'estimation de la valeur d'utilité par la direction était basée sur les valeurs d'entreprise déterminées sur la base des mêmes hypothèses que celles retenues pour les tests de dépréciation réalisés par le groupe au périmètre des activités de la filiale Legrand France SA et des filiales qu'elle détient directement ou indirectement.

Nous avons apprécié la pertinence de l'approche retenue par la Direction pour évaluer la valeur d'utilité des titres de Legrand SA.

Nos experts en évaluation ont réalisé une analyse indépendante de certaines hypothèses clés utilisées par la direction dans son estimation, notamment en ce qui concerne le taux d'actualisation, le taux de royalties, et le taux de croissance à l'infini des flux de trésorerie futurs, en se référant à la fois à des données de marchés externes et à des analyses sur des sociétés comparables.

Nous avons analysé la cohérence des projections de flux de trésorerie futurs au regard des réalisations passées et de notre connaissance des activités confortée par des entretiens avec la Direction du contrôle de gestion du Groupe.

Nous avons également testé par sondage l'exactitude arithmétique des calculs effectués par la Direction.

Enfin, nous nous sommes assurés de la cohérence de la valeur d'usage retenue avec la capitalisation boursière du groupe.

Nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes annuels sur les titres de participation.

■ IV. VÉRIFICATION SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du Code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des sociétés contrôlant votre Société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre Société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-5 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

■ V. INFORMATIONS RÉSULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société Legrand par l'Assemblée Générale du 21 décembre 2005 pour le cabinet Deloitte & Associés et par celle du 6 juin 2003 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2018, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 14^{ème} année de sa mission sans interruption, et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la 16^{ème} année, soit, pour les deux cabinets, la 13^{ème} année depuis que les titres de la Société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

■ VI. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

■ VII. RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons un rapport au Comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

À Neuilly-sur-Seine et Paris-la Défense, le 8 avril 2019

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Édouard Sattler

Deloitte & Associés

Jean-François Viat